



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°23-62

Séance du 13 octobre 2023

Date de convocation : 09/10/2023 L'an 2023, le 13 octobre à 9h30, le Conseil
Administrateurs en exercice : 17 d'Administration du CCAS de la ville de Tours,
Administrateurs présents : 11/17 dûment convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni
Administrateurs votants : 14/17 dans la salle d'animation de la résidence Schweitzer.

Présents : 11/17
Pouvoirs : 3/17
Excusés : 3/17

Étaient présents : Mme MOUSSOUNI ; Mme WANNERROY ; Mme BLET ; M. BRUN ; Mme
CABANNE ; M. PIERRE ; M. GARNAUD ; M. MUSSARD ;

Avaient donné pouvoir : M. DENIS à Mme MOUSSOUNI ; Mme QUINTON à Mme BLET ; Mme
DARIES à M. BRUN.

Étaient absents excusés : Mme SERRA ; M. FLEISCH et M. OREAL.

Tome 1 - N°23-62 – OBJET : Convention Massages 2024.

Madame la Vice-Présidente rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le CCAS mène depuis plusieurs années une politique de « Bien Être au Travail ».

Dans ce cadre, le CCAS propose à l'ensemble de ses agents une prestation « massages » assurée par un praticien en massage Bien-Etre sur l'ensemble de ses sites.

La durée de l'intervention du praticien est fixée à 1 heure de présence à raison de 3 interventions de 20 minutes chacune.

Pour l'année 2024, le nombre maximum d'interventions est fixé à 75. Le coût quant à lui est fixé à 70 euros pour trois massages.

Il est proposé de conclure le partenariat avec M. Damange, praticien en massage au titre de l'année 2024.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration autorisent Madame la Vice-Présidente à signer la convention jointe à la délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour le Maire, Président du CCAS
Et par Délégation
La Vice-Présidente,


Rachel MOUSSOUNI

